

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le deux octobre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Roller Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28/09/2020.

ÉTAIENT PRESENTS : Roller Yvon, Breffeilh Pascale, Bres Gilbert, Brun Olivier, Ladrat Marie-Paule, Liobard Véronique, Mabilon Julien, Martin Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Dumortier Elodie a donné pouvoir à Brun Olivier.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRESENTES : José Denise (Retard excusé), David Matthieu (Retard excusé), Astreoud Jean-Marc (Retard excusé), Delorme Stéphanie, Lavoine Angélique, Rebmman Julien.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : Camille Walle, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Pascale Breffeilh est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du 17 juillet 2020

Le compte rendu du 17 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres.

Monsieur Le Maire expose que la CCID demande le rajout de 12 noms afin de pouvoir procéder à la nomination des 12 commissaires titulaires et suppléants parmi 24 noms proposés par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Monsieur Le Maire rappelle les 12 personnes nommées lors du dernier conseil :

Jean-Marc Astréoud, Michel Martin, Isabelle Roller, Pascal Bellon, Xavier Walle, Odile Brés, Bertrand Broisin, Damien Passerat de la Chapelle, Yves Clavel, Marie-Paule Ladrat, Gilbert Bres, Brun Olivier.

Monsieur Le Maire propose 12 personnes supplémentaires pour compléter la liste et demande l'approbation du conseil municipal :

- 1- Pascale Breffeilh
- 2- Matthieu David
- 3- Stéphanie Delorme
- 4- Elodie Dumortier
- 5- Denise José
- 6- Angélique Lavoine
- 7- Véronique Liobard
- 8- Julien Mabilon
- 9- Anne Brun
- 10- Mathilde Roller
- 11- Pascale Trillaud
- 12- Louis Michut

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ Approuve la liste des membres de la commission tel que présentée par Monsieur Le Maire.
- ✓ Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

✚ 20h15 : Arrivée de Madame Denise José

3. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de ce règlement intérieur dans les conditions exposées :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ Adopte le règlement intérieur dans les conditions exposées,
- ✓ Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

✚ 20h20 : Arrivée de Monsieur David Matthieu,

✚ 20h27 : Arrivée de Monsieur Astréoud Jean-Marc.

4. Demande de subventions de la part des associations

Monsieur Le Maire rappelle au conseil qu'un montant est prévu au budget primitif de la commune, pour les subventions aux associations et autres organismes. A l'appui de cette demande les associations ont remis à Monsieur Le Maire leur bilan financier et moral ainsi que leur attestation d'assurance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de subvention accordée à l'association du Sou des écoles :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ Alloue la subvention suivante : 150 euros pour l'association du Sou des écoles.
- ✓ Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 1

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 6 novembre 2020 à 20h00.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h36.
